

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	55 [i.e. 56] (1985)
Heft:	6: Rapport d'activité 1985 : de nouveaux défis
Rubrik:	Rapport d'activité 1985

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport d'activité 1985

Par Pierre-Alain GENTIL,
secrétaire général de l'ADIJ



La parution, à la fin 1984, de la première édition de l'Annuaire des statistiques jurassiennes a constitué l'événement le plus marquant de l'activité annuelle de notre association. Cet important travail, fort bien accueilli par le public, ne constitue toutefois que la partie la plus visible des activités de l'ADIJ, dont on trouvera ci-dessous un résumé succinct.

I. Direction et Comité central

Les statuts de l'ADIJ confient à la Direction et au Comité central le soin de gérer l'association, de superviser et coordonner les activités des commissions et du secrétariat. Comme les années précédentes, leurs deux préoccupations essentielles ont été la bonne santé financière de l'association et l'augmentation de son audience.

Au chapitre financier, la signature d'une convention avec le réseau informatique BIONET des universités romandes a permis d'accroître à bon compte les possibilités futures du micro-ordinateur de l'ADIJ. La mise au point d'un système de transmission des données avec l'imprimerie du « Démocrate » a également permis de réduire les frais de composition du bulletin mensuel de l'association, puisque l'essentiel de ce travail sera désormais réalisé par le secrétariat. Bilan moins satisfaisant par contre s'agissant du conflit avec la SEVA, puisque ce litige (qui porte, rappelons-le, sur une somme importante) est toujours pendant.

Si elle entend s'affirmer toujours plus et toujours mieux comme un forum de

discussion sur les problèmes économiques et sociaux jurassiens, l'ADIJ doit vouer tous ses efforts à l'augmentation du nombre de ses membres, des abonnés à son bulletin, ainsi qu'à la promotion de ses différentes activités. Pendant l'année écoulée, notre association a donc mené une campagne d'adhésion systématique, en particulier auprès des élus communaux. Pour compléter le contenu d'un bulletin consacré aux mutations technologiques et à leurs incidences sur les relations entre partenaires sociaux, l'ADIJ a également renoué avec une tradition en organisant un débat public, animé par MM. Kappeler et Coutau.

D'autres projets en élaboration seront présentés lors de l'assemblée générale 1985.

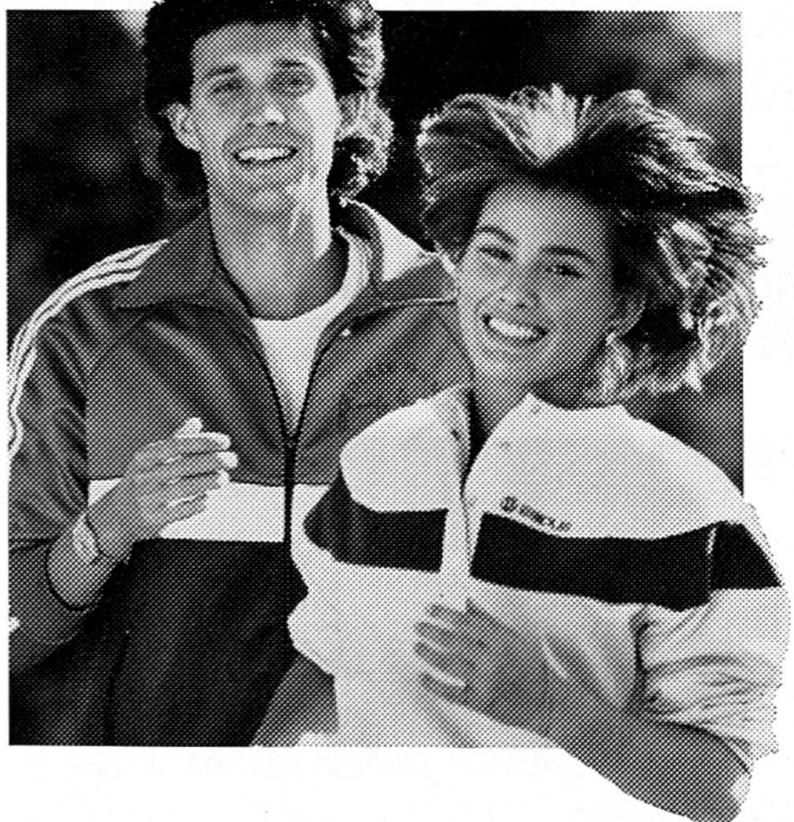
Relevons enfin que l'ADIJ a répondu à plusieurs consultations, qui lui ont notamment été adressées par les pouvoirs publics cantonaux et communaux.

II. Travaux des commissions

Commission économique

La publication de l'Annuaire statistique et les problèmes liés à cet important travail ont requis toute l'attention de la commission économique, qui a également élaboré plusieurs numéros du bulletin. La commission suit de très près la constitution de la banque des données économiques et sociales, dont M. Jean-Paul Bovée est la cheville ouvrière. L'édition des compléments 1985 et 1986 de l'Annuaire sont d'ores et déjà à l'étude.

UBS – pour nous,
depuis longtemps
la première banque.



Succursale de Porrentruy
Rue du 23-Juin 8
Tél. 066 65 12 41



La recherche industrielle : son financement, sa gestion, son encadrement juridique

Séminaire organisé par le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne

sous le patronage du Département de la justice et de l'intérieur et du Département de l'économie publique de la République et Canton du Jura

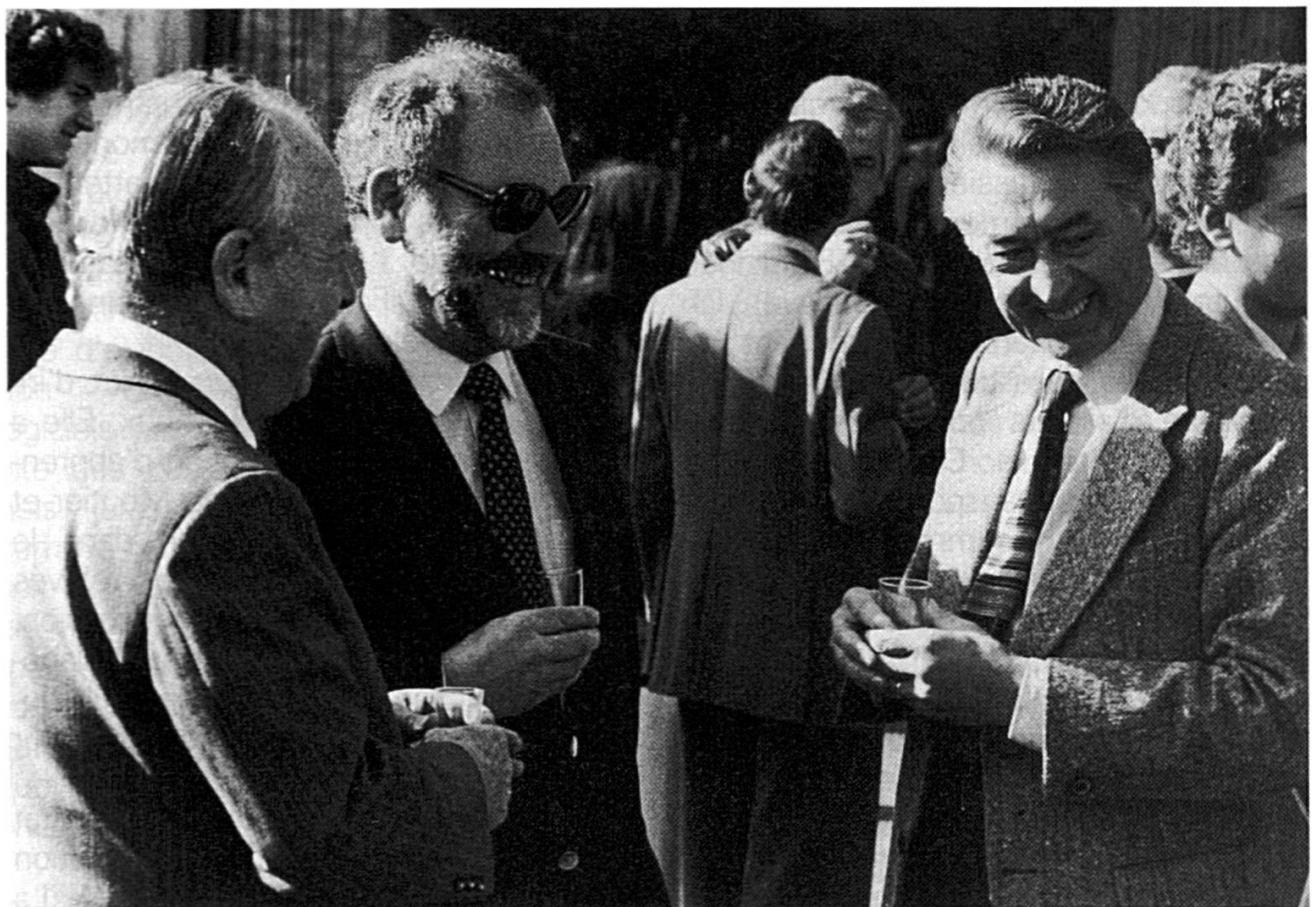
avec le concours de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, de la Société pour le développement de l'économie jurassienne et de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens (ADIJ)

le mercredi 23 octobre 1985, dès 16 heures, à l'Aula du Collège, à Delémont

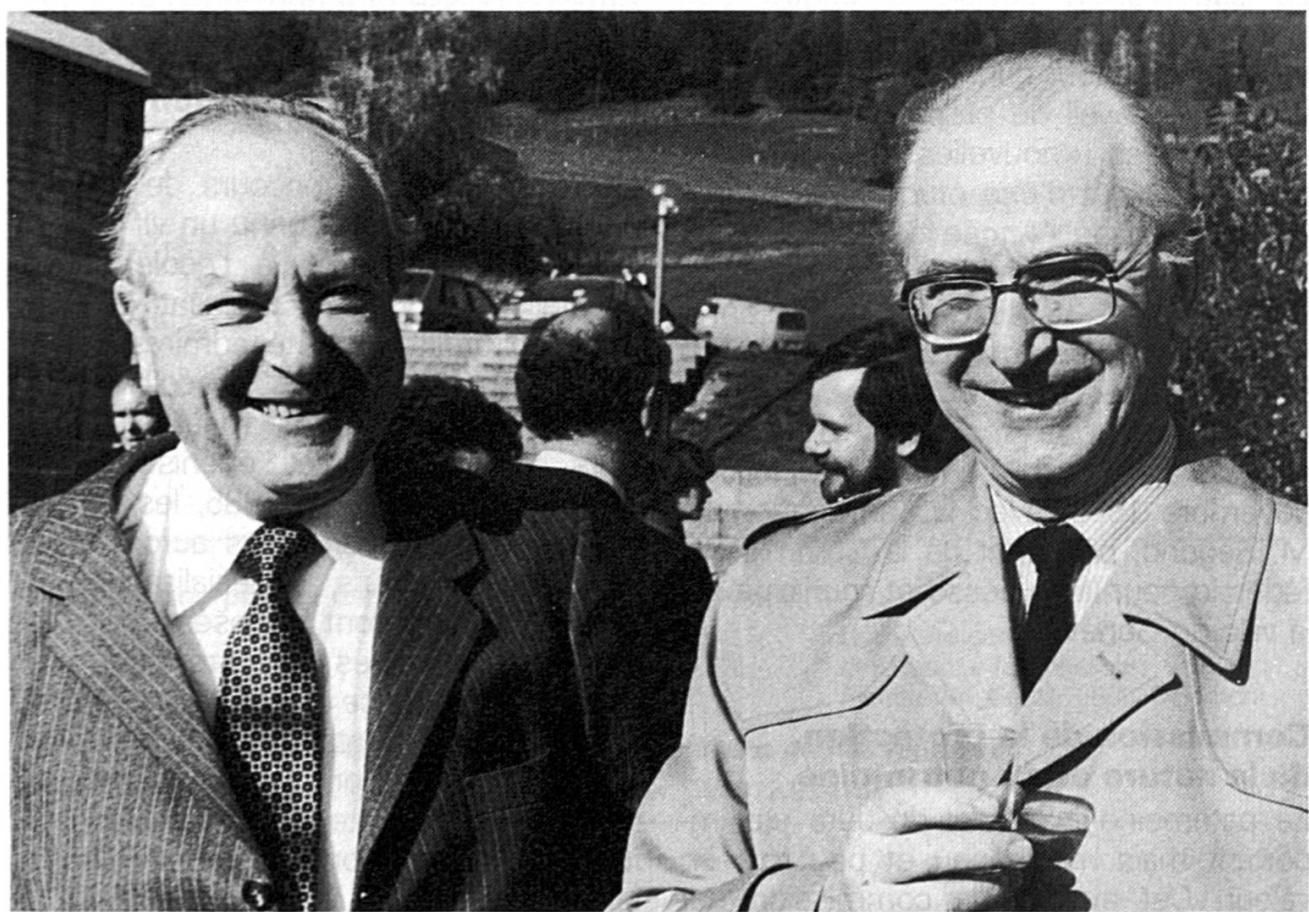
Programme du séminaire

16 h	Ouverture par M. Pierre Boillat, ministre de la Justice et de l'Intérieur
	Salutations de M. le ministre Jean-Pierre Beuret, président du Gouvernement
16 h 10	Présentation du programme et des orateurs M. François Dessemontet, professeur à l'Université
16 h 15	La gestion des projets de recherche M. Albert Gaide, docteur ès sciences
17 h	Le financement de la recherche M ^e Michel Renaud, docteur en droit, avocat
17 h 45	Discussion
18 h 10 env.	Pause
18 h 30	L'encadrement juridique des opérations de recherche M. François Dessemontet
19 h 15	Débat général
19 h 45 env.	Clôture du séminaire

Le séminaire est public et gratuit. Les participants sont priés de s'inscrire, jusqu'au 14 octobre 1985, au Secrétariat du Département de l'économie publique, administration cantonale, 2800 Delémont.



Reflets de l'assemblée générale 1984.



Commission des transports

Comme chaque année, la commission des transports a examiné le projet d'horaire des CFF et fait valoir à ce propos les revendications jurassiennes. La Commission s'est également préoccupée de la revalorisation de la ligne CFF du Pied du Jura (Bâle – Biel – Genève). Un mouvement d'ensemble, regroupant les cantons et les villes traversés par la ligne s'organise d'ailleurs pour faire pression sur les CFF et la Confédération. La commission des transports s'associera à cette action, tout comme à celles qui devront être mises en place pour défendre les intérêts jurassiens lors de la réalisation de la conception Rail 2 000. La commission a enfin élaboré un numéro du bulletin consacré aux transports internationaux (rail et route) traversant le Jura.

Commission sociale

La commission sociale a centré son activité sur la publication de trois numéros du bulletin, qui ont nécessité un important travail de préparation. Le phénomène des «nouvelles pauvretés» a ainsi fait l'objet d'une étude approfondie. A l'occasion de l'Année de la Jeunesse, la commission a publié deux numéros du bulletin sur le thème des relations entre les jeunes et les adultes. Cette réflexion sera prolongée par un colloque, organisé à l'intention des membres d'autorités communales, dans le courant de mois de novembre 1985, avec la participation de M. Segond, président de la Commission fédérale pour la jeunesse et municipal de la ville de Genève.

Commission de la protection de la nature et du patrimoine

Le patrimoine industriel du Jura est important mais mal connu et peu mis en valeur. Cet avis de la commission est

partagé par les promoteurs du Musée local et industriel prévôtois, qui souhaiteraient créer le pendant «industriel» du musée «historique» de Delémont. Le projet est d'envergure, il mérite attention et soutien. Dans le même ordre d'idée, un bulletin de l'ADIJ sera consacré à l'histoire de la Fabrique jurassienne de meubles, de Delémont.

La commission poursuit son projet d'inventaire des citernes du Raimeux. Elle a pu s'assurer de la collaboration d'apprentis dessinateurs et maçons de Moutier et Delémont et pourra procéder, dans le courant du printemps 86, à des relevés et des restaurations. A cette occasion, se concrétisera sans doute, une collaboration entreprise avec le Spéléo-club Jura qui devrait également déboucher sur une publication.

Point noir de l'activité annuelle: l'état stationnaire du dossier de la Fondation Ankli, victime du litige avec la SEVA. La commission souhaite vivement que la situation puisse être débloquée en 1986.

Commission de la formation professionnelle

L'édition 1984 du concours de création pour les apprentis a connu un vif succès. Les travaux, exposés à l'école professionnelle de Moutier pendant la Quinzaine culturelle, ont été admirés par de très nombreux visiteurs. La collaboration avec l'Association des maîtres menuisiers, charpentiers et ébénistes s'est avérée fructueuse. En 1985, les apprentis ferblantiers-appareilleurs auront la vedette du concours «spécialisation» et leurs travaux seront exposés, aux côté des réalisations des concurrents du concours «polyvalence», dans le cadre du Comptoir delémontain, au début octobre. La commission a enfin décidé de mener une enquête sur la qualité de la formation professionnelle, dont le résultat paraîtra dans un prochain bulletin.

Commission informatique

Créeée suite à une décision de l'assemblée générale 1984, la commission informatique s'est immédiatement dotée d'un programme de travail substancial, dont le but essentiel est de favoriser un développement maîtrisé de l'informatique dans le Jura. Parmi les projets en voie d'élaboration, il faut citer l'organisation – en 1986 – d'un concours de logiciels pour mettre en valeur la créativité des passionnés et des professionnels jurassiens de l'informatique. La commission s'intéressera également aux expériences menées dans les écoles en vue d'introduire une formation informatique. Enfin, comme toutes les autres commissions, elle apportera sa contribution au bulletin, sous la forme d'une publication dont le thème exact n'est pas encore défini.

Commission du bulletin

Suite à la forte occupation professionnelle de la majorité de ses membres, cette commission ne s'est pas réunie en 1984 - 1985. Une réorganisation de ses

activités permettra qu'elle reprenne en 1986 sa contribution à la bonne marche du bulletin.

III. Secrétariat

Au cours de l'année 1985, le secrétariat a connu de nombreux changements. Mlle Josiane Montavon a terminé avec succès son apprentissage de commerce et quitté l'ADIJ en juillet. Mme Theresina Hagmann, comptable à temps partiel, a également quitté notre association à la même époque. Les nouveaux moyens informatiques et la situation financière de l'association ne justifiaient en effet plus le maintien de son poste. A toutes deux, vont les remerciements de l'association pour la fructueuse collaboration entenue.

Aux côtés du secrétaire général, employé à mi-temps, et de M. Fabien Rebelez, qui a entamé sa deuxième année d'apprentissage, M. Didier Walzer, de Courtételle, nouvel apprenti de première année, assument désormais la responsabilité du bon fonctionnement de l'administration.

P.-A. G.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président:
Roland Schaller, avocat,
2740 Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable:
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Abonnement annuel: Fr. 35.—

Prix du numéro: Fr. 5.—

Caisse: c.c.p. 25-2086